

A l'ouverture de la séance du 05 juillet 2018, 28 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 23 membres présents, 5 procurations).

## 1. Procès-verbal du CA

### 1.1 Procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 juin 2018

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 07 juin 2018 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## 2. Prospective et moyens

### 2.1 Schéma directeur du numérique

Le schéma directeur du numérique est approuvé.  
Cette décision est adoptée à la majorité avec 24 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

### 2.2 Cadrage tarifaire des inscriptions au SUAPS dans le cadre de la CVEC

Le cadrage tarifaire des inscriptions au SUAPS dans le cadre de la CVEC est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### 2.3 Renouvellement de l'attribution du chèque cadeau à destination des personnels pour l'année 2018/2019

Le renouvellement de l'attribution du chèque cadeau à destination des personnels pour l'année 2018/2019 est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## 3. Ressources Humaines

### 3.1 Indemnité spéciale de mission pour compenser les frais engagés pour la garde d'enfants

L'indemnité spéciale de mission pour compenser les frais engagés pour la garde d'enfants est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### 3.2 Référentiel enseignants et enseignants chercheurs

Le référentiel enseignants et enseignants chercheurs est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

## 4. Affaires générales et statutaires

### 4.1 Avis sur la nomination du nouveau directeur du SUAPS

Un avis favorable est donné sur la nomination de M. Hervé FIOR en tant que directeur du SUAPS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### 4.2 Charte d'accueil des start-up

La charte d'accueil des start-up d'enfants est approuvée, sous réserve de remplacer la phrase suivante : « Le porteur de la start-up (CEO-Chief Executive Officer) a fait l'objet d'une validation du président de l'Université » par « Le porteur de la start-up (CEO-Chief Executive Officer) doit être connu avant décision du Président ».

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 voix contre.

## 5. Enseignement et conventions

### 5.1 Conventions

#### 5.1.1 Convention Faculté de Lettres Langues et Sciences Humaines / Association Martiniquaise pour la promotion et l'insertion de l'âge d'or (AMDOR 2000)

La convention de formation relative à la Licence Professionnelle Mention « Interventions sociales : accompagnement des publics spécifiques » ; parcours « Coordination, Handicap et Vieillesse » est approuvée  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

#### 5.1.2 Convention Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines / L'Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social des Pays de la Loire (ARIFTS)

La convention de partenariat relative aux Diplômes d'Etat d'Educateur Spécialisé, d'Educateur de Jeunes Enfants et d'Assistant de Service Social est approuvée  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

### 5.2 Renouvellement du D.U. « Tissus calcifiés, implantologie dentaire et chirurgie avancée » - Faculté de Santé

Le renouvellement du D.U. « Tissus calcifiés, implantologie dentaire et chirurgie avancée » est approuvé, sous réserve qu'il y ait au moins 14 stagiaires inscrits.  
Cette décision est adoptée à la majorité avec 25 voix pour et 1 abstention.

### 5.3 Création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » - Faculté Droit Economie Gestion

La création du D.U. « Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » est approuvée.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

### 5.4 Renouvellement du D.I.U. « Santé au travail : qualification infirmier » - Faculté de Santé

Le renouvellement du D.I.U. « Santé au travail : qualification infirmier » est approuvé.  
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 voix pour.

Fait à Angers, le 09 juillet 2018

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services  
**Olivier HUISMAN**

